Thématique exprimée dans la DPS	Eléments de la DPS	Projets/actions -> Quels projets pour atteindre les objectifs ? = moyen d'atteindre un objectif	Objectif opérationnel (= finalité poursuivie par le projet/action) (= levier par rapport à l'enjeu -> à l'objectif stratégique)	Enjeu		Précisions à des fins internes
Sept axes à développer au cours de la législature						
Action sociale	1. L'explosion des besoins des citoyens précarisés et les difficultés budgétaires rencontrées aux niveaux fédéral et régional font peser davantage de charges sur les communes, et plus particulièrement sur les CPAS, dans le domaine des politiques sociales.	-	-	- (intro)		Précarisation Financement -> à développer dans le PST interne ?
Action sociale	2. Le CPAS de Blegny continuera son ACTION sociale afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine au travers de différentes missions de (ré)insertion sociale pour les jeunes et les moins jeunes. Blegny doit se donner les moyens de répondre aux besoins du citoyen, de son plus jeune âge à celui de la maturité.	projets de réinsertion (art 60-61-ptp, …)	permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (logement pour tous, travail pour tous, santé, énergie …)	- (intro)		
Action sociale	3. Le CPAS se doit d'être un acteur de première ligne et de proximité, proche du citoyen. Le CPAS, c'est une relation de confiance à créer et à maintenir !	3. Communiquer, sensibiliser le citoyen aux services proposés	Inciter le citoyen à solliciter les services du CPAS	être connu et reconnu (image)		
Logement	4. En matière de logement, le CPAS de Blegny, tout comme la Commune, renforcera sa lutte contre les marchands de sommeil dans le cadre du protocole de collaboration entre les communes et CPAS de Bassenge, Blegny, Dalhem, Juprelle, la Police Locale - Zone de Police Basse-Meuse et le Parquet de Liège.	4. Lutter contre les marchands de sommeil en collaboration avec la zone de Police et le Parquet	Permettre à tout un chacun d'avoir un logement décent	Intégration sociale		dans le cadre du protocole de collaboration entre les communes et CPAS de Bassenge, Blegny, Dalhem, Juprelle, la Police Locale - Zone de Police Basse-Meuse et le Parquet de Liège
Logement	5. En outre, la réflexion sur d'éventuelles constructions ou rénovation de logements sociaux sera poursuivie en collaboration avec le Commune et le Foyer de la Région de Fléron, principal interlocuteur en matière de logements de service public.	5. Développer le parc de logements sociaux notamment en collaboration avec le Commune et le Foyer de la Région de Fléron	Permettre à tout un chacun d'avoir un logement décent	Intégration sociale		
Logement	6. Par ailleurs, outre ses vingt-deux logements actuels, le CPAS pourra bénéficier dans le courant de l'année 2019 de deux nouveaux appartements dans l'anciennement maison communale de Housse, en cours de rénovation à ce jour.	6. Mettre en oeuvre le co-financement (avec la Commune) et du transfert de propriété des deux nouveaux logements à Housse	Permettre à tout un chacun d'avoir un logement décent	Intégration sociale		
Logement	7. Le CPAS intensifiera également ses synergies avec l'Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve, et étudiera les possibilités d'une coopération directe avec le secteur privé. Il tentera aussi de développer de nouvelles modalités d'accompagnement dans la recherche de logement.	7. Renforcer le processsus du suivi social et administratif des logements existants et à venir	Permettre à tout un chacun d'avoir un logement décent	Intégration sociale		
		7.Intensifier les synergies avec l'AIS du Pays de Herve et envisager une coopération avec le privé (inventaire des logements inoccupés à louer)	Permettre à tout un chacun d'avoir un logement décent	Intégration sociale		
		7. Mettre en place un accompagnement dans la recherche de logements	Permettre à tout un chacun d'avoir un logement décent	Intégration sociale		
Logement	8. Enfin, au niveau de l'accueil des étrangers, les deux logements, pour deux personnes chacun, situés à l'Impasse du Vicinal à Blegny, seront maintenus dans le cadre de l'Initiative Locale d'Accueil, ceci répondant au plan de répartition actuel de Fedasil, Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Une attention particulière sera toutefois portée aux éventuelles demandes d'élargissement du nombre de places, tout en tenant compte des disponibilités immobilières.	8. Maintien du dispositif ILA actuel et analyser l'opportunité de l'étendre en fonction des directives et moyens disponibles	Permettre à tout un chacun d'avoir un logement décent	Intégration sociale		
Emploi et mobilité	9. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans la société. Pour ce faire, l'insertion professionnelle est considérée comme le meilleur moyen pour aller vers une intégration durable. C'est bien là une mission essentielle du CPAS, bien que celui-ci n'ait qu'une obligation de moyens et non de résultats au regard de la loi.					
Emploi et mobilité	10. Il faut ainsi prendre en compte le fait que l'insertion professionnelle d'une personne n'est rendue possible que si celle-ci est prête à franchir le pas vers le monde du travail. Beaucoup de bénéficiaires ne sont néanmoins pas prêts pour cela. Il convient alors de les y préparer. C'est tout l'enjeu de l'insertion sociale ou socioprofessionnelle.	10. Assurer la continuité de l'accompagnement social individuel en impliquant les différents acteurs sociaux à chaque étape de ce processus (le Service d'Insertion Sociale, le service social et l'agent d'insertion)	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		
Emploi et mobilité	11. Pour cela, existent le Service d'Insertion Sociale, Déclic, et l'agent d'insertion, dont les missions ont été énumérées de manière non exhaustive ci-avant.	cfr 10				
Emploi et mobilité	12. Les actions menées par le CPAS viseront donc à favoriser l'accès au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale.	cfr objectif 10				

Emploi et mobilité	13. Pour y arriver, il est préconisé de continuer à recourir aux engagements dans le cadre des « article 60 », « article 61 » ou « PTP CPAS ». Tout au long de la législature sera donc prévu le crédit budgétaire nécessaire pour encourager ces emplois, et ce, non seulement dans une politique de mise à l'emploi mais aussi, en vue de donner une première expérience professionnelle.	13. Maintenir et créer de nouveax emplois sous le statut article 60, 61 ou PTP tout en tenant compte des moyens structurels et financiers	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		
Emploi et mobilité	14. Par ailleurs, seront notamment approfondis les points touchant :	-	-			
Emploi et mobilité	14.1 au partenariat avec le public ou le privé, et la conclusion d'éventuelles conventions dans le cadre de formations ou d'emplois. Dans ce contexte, le CPAS verra les possibilités de renforcer sa collaboration avec Blegny-Move.	14.1 Mettre en place des partenariats publics ou privés dans le cadre de formations ou d'emplois, en fonction des opportunités à identifier	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		le CPAS verra les possibilités de renforcer sa collaboration avec Blegny-Move.
Emploi et mobilité	14.2 au bien-être, à l'estime de soi et à la confiance en soi, par un travail sur l'image de soi (ateliers de relooking, coiffure, visagiste, …) ;	14.2 Organiser des ateliers visant à renforcer l'image de soi (bien-être, estime de soi, confiance en soi)	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		ateliers de relooking, coiffure, visagiste, …
Emploi et mobilité	14.3 à l'embauche, par la mise à disposition des deux vélos électriques déjà acquis, et par des ateliers spécifiques de coaching individuel ;	14.3 Mettre des moyens de locomotion à disposition (vélos électriques, ...) pour permettre la recherche d'emploi et/ou le déplacement vers le lieu de travail	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		
		14.3 Structurer un coaching individuel pour les demandeurs d'emploi	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		
Emploi et mobilité	14.4 aux engagements sous article 23, référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, stipulant que « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » Dès lors, sera examinée une éventuelle collaboration avec la brasserie « Les 3 Châteaux », micro-entreprise préparant à l'intégration au marché de l'emploi de personnes souffrant de déficience mentale.	14.4 abandonné : le projet visé ne permet plus de faire appel à la brasserie dans le cadre de l'article 23	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		
Energie	15. L'accès à l'énergie est un défi de taille pour le CPAS. Devenu l'interlocuteur privilégié des ménages éprouvant des difficultés de paiement de leurs factures, le CPAS active divers dispositifs (voir liste dans DPC) Le CPAS a obtenu une subvention pour le PAPE 2019-2020, et pourra ainsi poursuivre sa politique de sensibilisation des ménages précarisés à l'utilisation rationnelle de l'énergie en vue de les aider à réaliser des économies d'énergie (sans diminuer le confort) et ainsi les amener à réduire leur facture énergétique.	15. Organiser des séances d'informations pour sensibiliser les ménages à l'utilisation rationnelle de l'énergie en vue de les aider à réaliser des économies d'énergie (sans diminuer le confort) et ainsi les amener à réduire leur facture énergétique.	Lutter contre la précarité par une réduction des dépenses énergétiques	Aide sociale		
Energie	16. Les actions à mener devront porter sur le suivi individualisé de ménages précarisés bénéficiaires ou non du CPAS (bilan énergétique, conseils et accompagnement dans la mise en œuvre des solutions identifiées, …). En complément, des séances d'information à destination de ce public-cible pourront être organisées, ainsi qu'à l'attention de professionnels (assistants sociaux, aide-ménagères, …). De petites fournitures, dont des kits énergie, pourront également être distribuées aux ménages suivis.	16. Mettre en place un suivi individualisé de ménages précarisés bénéficiaires ou non du CPAS (bilan énergétique, conseils et accompagnement dans la mise en œuvre des solutions identifiées, …)	Lutter contre la précarité par une réduction des dépenses énergétiques	Aide sociale		
		16. Organiser des séances d'information à destination des agents du CPAS (assistants sociaux, aide-ménagères, …) pour les amener à détecter des situations problématiques	Lutter contre la précarité par une réduction des dépenses énergétiques	Aide sociale		
		16. Mettre à disposition des petites fournitures dont des kits énergie pour diminuer la consommation énergétique	Lutter contre la précarité par une réduction des dépenses énergétiques	Aide sociale		
Santé	17. Outre les actions à mener au sein du Service d'Insertion Sociale, le CPAS tâchera également, dans la mesure du possible, de collaborer plus étroitement avec la Province de Liège dans le cadre des actions de prévention existant au niveau de la santé.	17. Collaborer plus étroitement avec la Province de Liège dans le cadre des actions de prévention existant au niveau de la santé	Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale	Intégration sociale		
Santé	18. De plus, il serait également envisageable de prévoir des modalités d'intégration des étrangers à des activités telles que « En course pour mon bien-être »	18. Inciter les usagers du CPAS à participer aux activités organisées par les services communaux, du CPAS et les milieux associatifs, culturels et sportifs	Favoriser la mixité sociale, culturelle et sportive	Cohésion sociale		
Santé	19. En outre, l'adhésion au centre de coordination « Maintien à Domicile au Pays de Liège » sera maintenue. Il propose en effet aux personnes âgées, malades, handicapées ou rencontrant des difficultés d'ordre social, familial et autres, l'organisation de la mise en place de différents services d'aide à domicile.	19. Maintenir l'adhésion au centre de coordination « Maintien à Domicile au Pays de Liège » et faire appel, dès que possible, directement ou indirectement, aux services qu'il propose.	Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie	Aide sociale		personnes âgées, malades, handicapées ou rencontrant des difficultés d'ordre social, familial et autres

Santé	20. Par ailleurs, le CPAS ne manquera pas de répondre favorablement à la circulaire émanant de la Ministre wallonne de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, et demandant aux CPAS de désigner dans leurs équipes une personne de référence pour les *« violences entre partenaires »*. Il incitera les travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducatrices, et personnel enseignant) à se former afin de mieux détecter les situations de violence, et de pouvoir orienter les victimes vers des services adaptés.	20. Mettre en place une cellule "violences entre partenaires" au sein du CPAS, en définir le rôle et la former afin de mieux détecter les situations de violence, et de pouvoir orienter les victimes vers des services adaptés	Lutter contre les violences entre partenaires	Prévention sociale		Cellule = une personne de référence + les travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducatrices, et personnel enseignant)
Epanouissement personnel et familial	21. Le CPAS a pour objectif d'intégrer les personnes défavorisées dans la vie sociale en permettant leur participation aux activités sociales, culturelles et sportives.	cfr 18	Favoriser la mixité sociale, culturelle et sportive	Cohésion sociale		
Epanouissement personnel et familial	22. Pour ce faire, des moyens sont mis à la disposition du CPAS, lui permettant de stimuler la participation active ou passive à des activités ou manifestations (affiliations à des clubs ou associations, classes de neiges ou vertes, excursions, tickets d'entrée à des lieux touristiques, cinéma, matchs, …) . La question sera d'abord d'utiliser à bon escient le subside annuel fédéral pour les mesures de promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des centres publics d'action sociale, sachant que le nombre de demandes d'intervention individuelle ne cesse de croître.	22. Trouver un moyen de rencontrer au mieux le nombre de demandes au vu des moyens financiers limités issus de la subvention fédérale (Travailler sur les critères d'octroi ? Diminuer le montant de l'intervention par demande ? …)	Favoriser la mixité sociale, culturelle et sportive	Cohésion sociale		
Epanouissement personnel et familial	23. De plus, afin de compléter cet outil, d'autres pistes seront également explorées, à savoir : - l'adhésion à l'asbl Coup d'envoi, permettant à certaines catégories des usagers du CPAS d'obtenir des tickets à moindre coût, donnant accès à une palette de manifestations sportives ; - l'adhésion à « Article 27 », référence à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, stipulant que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. […] ». L'objectif de cette asbl est de garantir l'accès et la participation à la vie culturelle des publics précarisés, via un ticket d'un montant peu élevé.	23. Utiliser d'autres ressources que la subvention au travers de pistes à explorer (asbl Coup d'envoi, article 27, …)	Favoriser la mixité sociale, culturelle et sportive	Cohésion sociale		
Epanouissement personnel et familial	24. En outre, en 2017 et 2018, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Présidente du CPAS de Blegny, les membres du Conseil de l'Action Sociale, ainsi que les agents du CPAS, ont décidé de proposer un « Noël sous les étoiles », sous la forme d'un délicieux repas dans une ambiance festive, aux citoyens blegnytois seuls ou en couple, avec ou sans enfant(s). Il est à souligner que chacune des personnes précitées y ont participé bénévolement. L'idée est de faire perdurer dans le temps cet événement, qui rencontre un vif succès.	24. Faire perdurer l'événement "Noël sous les étoiles" en trouvant le moyen de compléter le financement	Favoriser la mixité sociale, culturelle et sportive	Cohésion sociale		
La participation citoyenne et démocratique	25. Diverses thématiques dans ce domaine seront notamment abordées lors des cours de français et dans le cadre du projet ILI (Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère) pour lequel le CPAS rentre annuellement une demande de subvention régionale et qui porte à son niveau sur la formation à la langue française.	25. Maintenir le service ALPHA/FLE et le projet ILI pour autant que les subventions soient octroyées	Favoriser l'intégration sociale	Intégration sociale		
La participation citoyenne et démocratique	26. Eu égard à ce projet et des cours de français en général, notons qu'actuellement, une réflexion est en cours quant à une possible collaboration avec le CPAS de Soumagne, ce qui permettrait de rencontrer les besoins de l'ensemble des apprenants des deux institutions, de faire face à un nombre élevé d'inscrits et de garder la qualité des cours. Soulignons que la Région Wallonne encourage de telles collaborations.	26. En fonction des conclusions de la réflexion en cours, mettre en place une collaboration avec le CPAS de Soumagne pour l'organisation des cours de français	Favoriser l'intégration sociale	Intégration sociale		
Le plan de cohésion sociale						
	27. Une commune a maintenant la possibilité, par décision du conseil communal, de déléguer au CPAS, pour toute la durée de la programmation, la réception de la subvention, ainsi que l'organisation et la mise en œuvre du PCS. 28. Cette opportunité est à présent à l'examen de la Commune et du CPAS, qui s'en trouverait ainsi renforcé dans le développement, notamment, des services déjà mis en place et des axes ci-dessus.	27/28. Mettre en œuvre les actions du PCS	Favoriser l'intégration sociale	Cohésion et intégration		
Aspect budgétaire						
	29. Il est utile de rappeler que les budgets annuels du CPAS doivent tenir compte d'un grand nombre d'approximations, notamment au niveau de l'aide sociale, du nombre de candidats réfugiés, de l'influence du contexte international, fédéral, régional, ainsi que des décisions d'instances supérieures telles que par exemple les règles quant aux allocations de chômage, de sanction et d'exclusion par rapport à celles-ci, …	-				
	30. Il est clair dès lors que la situation budgétaire doit être régulièrement évaluée, et les crédits ajustés, le cas échéant, par le biais de modifications budgétaires.	-				

	31. Les actions du CPAS, ainsi que les axes repris ci-avant, ne pourront donc être examinés, développés et mis en place que dans les limites des lignes budgétaires qui pourront être dégagées.	-				

Objectifs stratégiques(4)	Objectifs opérationnels (9) (= finalités poursuivies par le projet/action)	Projets/actions (30) -> Quels projets pour atteindre les objectifs ? = moyen d'atteindre un objectif	Fait ou faisable en 2019 (= X)
O.S.1. Être un interlocuteur de première ligne pour l'aide aux personnes			
00.1.	**Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie**		
		1.1. Maintenir l'adhésion au centre de coordination « Maintien à Domicile au Pays de Liège » et faire appel, dès que possible, directement ou indirectement, aux services qu'il propose.	X
		1.2. Le référent handicontact présent au sein du CPAS informera et orientera, les personnes demandeuses en situation de handicap, et leur entourage, vers les services aptes à répondre à leurs besoins.	X
00.2.	**Lutter contre la précarité par une réduction des dépenses énergétiques**		
		2.1. Mettre en place un suivi individualisé de ménages précarisés bénéficiaires ou non du CPAS (bilan énergétique, conseils et accompagnement dans la mise en œuvre des solutions identifiées, …)	
		2.2. Organiser des séances d'informations pour sensibiliser les ménages à l'utilisation rationnelle de l'énergie en vue de les aider à réaliser des économies d'énergie (sans diminuer le confort) et ainsi les amener à réduire leur facture énergétique.	
		2.3. Mettre à disposition des petites fournitures dont des kits énergie pour diminuer la consommation énergétique	
		2.4. Organiser des séances d'information à destination des agents du CPAS (assistants sociaux, aide-ménagères, …) pour les amener à détecter des situations problématiques	
0.0.3.	**Informer le citoyen des services disponibles au CPAS**		
		3.1. Communiquer, sensibiliser le citoyen aux services proposés	X
0.0.4.	**Lutter contre les violences entre partenaires**		
		4.1. Mettre en place une cellule "violences entre partenaires" au sein du CPAS, en définir le rôle et la former afin de mieux détecter les situations de violence, et de pouvoir orienter les victimes vers des services adaptés	X
O.S.2. Être un acteur de cohésion et d'intégration citoyennes et sociales			
0.0.5	**Favoriser l'intégration sociale**		
		5.1. Mettre en œuvre les actions du Plan de Cohésion Sociale (PCS), pour lequel le CPAS a reçu délégation de la Commune dans le cadre de son organisation et la mise en œuvre de projets pour les années 2020-2025	

0.0.6.	**Favoriser la mixité sociale, culturelle et sportive**		
		6.1. Trouver un moyen de rencontrer au mieux le nombre de demandes de prise en charge financière pour des activités sociales, culturelles ou sportives (affiliations à des clubs ou associations, classes de neiges ou vertes, excursions, tickets d'entrée à des lieux touristiques, …) ., au vu des moyens budgétaires limités issus de la subvention fédérale (fonds pour la participation et l'activation sociale)	X
		6.2. Utiliser d'autres ressources que la subvention précitée au travers de pistes à explorer (asbl Coup d'envoi, article 27, …)	
		6.3. Inciter les usagers du CPAS à participer aux activités organisées par les services communaux, du CPAS et les milieux associatifs, culturels et sportifs locaux.	X
		6.4. Faire perdurer l'événement "Noël sous les étoiles" en trouvant le moyen de compléter le financement.	X
O.S.3. Être l'un des maillons principaux de la remise à l'emploi ou à la formation, et de l'insertion sociale			
0.0.7.	**Favoriser l'accès à la formation et au monde du travail mais aussi la réinsertion sociale**		
		7.1. Assurer la continuité de l'accompagnement social individuel en impliquant les différents acteurs sociaux à chaque étape de ce processus (le Service d'Insertion Sociale, le service social et l'agent d'insertion)	X
		7.2. Maintenir et créer de nouveaux emplois sous le statut "article 60", "article 61" ou "PTP", tout en tenant compte des moyens structurels et financiers disponibles du CPAS.	X
		7.3. Mettre en place des partenariats publics ou privés dans le cadre de formations ou d'emplois, en fonction des opportunités à identifier.	X
		7.4.Organiser des ateliers visant à renforcer l'image de soi (bien-être, estime de soi, confiance en soi)	X
		7.5. Structurer un coaching individuel pour les demandeurs d'emploi	
		7.6. Maintenir le service ALPHA/FLE et le projet ILI pour autant que les subventions soient octroyées et justifiées	X
		7.7. En fonction des conclusions de la réflexion en cours, mettre en place une collaboration avec le CPAS de Soumagne pour l'organisation des cours de français.	X
		7.8. Mettre des moyens de locomotion à disposition (vélos électriques, ...) pour permettre la recherche d'emploi et/ou le déplacement vers le lieu de travail.	
		7.9. Collaborer plus étroitement avec la Province de Liège et l'Association Interrégionale de Guidance et de Santé ASBL (AIGS) dans le cadre des actions de prévention existant au niveau de la santé	X

0.0.8.	**Permettre à chacun d'avoir un logement décent**		
		8.1. Renforcer le processsus du suivi social et administratif des logements existants et à venir	X
		8.2. Mettre en place un accompagnement dans la recherche de logements	
		8.3. Intensifier les synergies avec l'AIS du Pays de Herve et envisager une coopération avec le privé (inventaire des logements inoccupés à louer)	
		8.4. Mettre en oeuvre le co-financement (avec la Commune) et le transfert de propriété des deux nouveaux logements créés dans l'ancien Hôtel de Ville à Housse	X
		8.5. Maintenir le dispositif ILA actuel et analyser l'opportunité de l'étendre en fonction des directives du niveau fédéral, et des moyens disponibles.	X
		8.6. Lutter contre les marchands de sommeil en collaboration avec la zone de Police de la Basse-Meuse, et le Parquet de Liège.	X
		8.7. Développer le parc de logements sociaux, notamment en collaboration avec la Commune et le Foyer de la Région de Fléron	
O.S.4. Être un CPAS soucieux d'une bonne gouvernance			
0.0.9	**Améliorer la sécurisation des données au regard de la loi**		
		9.1. Prendre les mesures pour se sécuriser par rapport au respect de la loi (limiter les risques = un des 4 objectifs du contrôle interne).	

Faisable en 2020 (= X)		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		

X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		

X		
X		
X		
X		
X		
X		